Arconic
Architectural
Products

ARCONIC

Merxheim, le 17 juin 2026

Sujet:
Règlement REACH

La société Arconic Architectural Products S.A.S. s'engage à assurer la sécurité de ses produits et à respecter ses obligations dans le cadre du règlement REACH. Pour rappel, l'objectif de REACH est d'enregistrer, d'évaluer, d'autoriser et de restreindre les substances chimiques. C'est pourquoi nous avons mis en place l'action suivante :

- Prise de contact avec nos fournisseurs et autres membres de notre chaîne d'approvisionnement pour s'assurer de l'enregistrement des substances chimiques concernées par REACH afin de pouvoir poursuivre la mise sur le marché des produits Arconic.

Nous pouvons dès lors vous confirmer que l'ensemble des substances utilisées par nos fournisseurs a été enregistré dans REACH.

Veuillez également noter que les produits finis que nous vous livrons sont considérés comme des articles ne nécessitant pas d'enregistrement dans le cadre du règlement REACH.

Par ailleurs, Arconic Architectural Products S.A.S. suit continuellement la liste des substances candidates définies par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (E.C.H.A.).
Nos produits finis ne contiennent pas de substances inscrites sur la dernière révision de la liste candidate (4 février 2026) à des concentrations supérieures à 0,1% en poids.

Pour toute question à propos des produits Arconic et du règlement REACH, vous pouvez contacter votre interlocuteur commercial ou l'équipe REACH d'Arconic à l'adresse REACHTeam2@arconic.com.

Cordialement,

Sylvain Jonot
Directeur Général

Samy Bonin
Responsable EHS

ARCONIC ARCHITECTURAL PRODUCTS SAS
2 Rue Marie Curie I 68500 Merxheim, France I Tel. +33 3 89 74 46 00
www.arconicarchitecturalproducts.eu

REYNOLUX®